Plomb, Recylex demande l’ouverture d’une procédure de redressement judiciaire

Suite à l'échec de la restructuration de la dette, **Recylex**a demandé l’ouverture d'une procédure de redressement judiciaire auprès du tribunal de commerce de Paris et la mise en œuvre d'un plan de cession portant sur les actifs industriels du groupe.

Les offres reçues dans le cadre du processus de cession d’actifs, initié en mai 2021, ne lui permettent pas de dégager suffisamment de ressources financières pour restructurer sa dette et mettre en œuvre le programme de cession d’actifs envisagé. Pour les sites industriels d’Escaudoeuvres et de Villefranche-sur-Saône, ainsi que les titres de la filiale **C2P S.A.S** la société a reçu une offre de **Campine**d’un montant inférieur à 2,5 millions d’euros. Elle permettrait le maintien de l’activité et des 60 emplois. Pour sa participation de 50% dans **Recytech S.A**., **Recyclex**a reçu deux offres à hauteur de 40 M€. S’agissant du site à l’arrêt de l’Estaque, les offres sont inférieures à 0,5 M€. Le repreneur aura en outre pour obligation de dépolluer le site. Ces offres cumulées sont inférieures à l’endettement de **Recylex**qui s’élève à 52,2 M€, auquel il faut ajouter des provisions pour risques et pour passifs environnementaux de 16,2 M€, soit un total de 68,4 M€.

**Recylex**précise que l’adoption du plan de redressement, en parallèle du plan des cession d’actifs, est incertaine au vu de l’ampleur de la dette et des offres reçues.